

Description

Le ou la vétérinaire soignent les animaux malades ou blessés: animaux de compagnie, de ferme, d'élevage ou sauvages tels que poissons, oiseaux, etc. Ils procèdent à des examens, posent des diagnostics, dispensent des traitements et conseillent les propriétaires. Ils sont amenés à prévenir et à éradiquer les maladies contagieuses (épizooties) par le traitement ou l'isolement des animaux, tout en assurant leur bien-être et la sécurité alimentaire.

Leurs principales activités consistent à:

Soins aux animaux de compagnie

- ausculter les animaux: chiens, chats, rongeurs, oiseaux, reptiles, etc.;
- diagnostiquer les maladies ou les blessures à l'aide d'examens de laboratoire, de radiographies, etc.;
- appliquer les traitements, prescrire les médicaments et organiser une hospitalisation si nécessaire;
- préparer un animal pour une intervention chirurgicale, l'anesthésier, l'opérer et l'assister au réveil;
- expliquer aux propriétaires les soins à prodiguer à leur animal de compagnie, les règles d'hygiène et d'alimentation;

Soins aux animaux d'élevage

- contrôler l'état de santé des animaux: bovins, porcins, caprins, ovins, animaux de basse-cour, etc.;
- procéder à des interventions médicales lors d'accidents, de maladies ou de problèmes particuliers;
- pratiquer une médecine préventive en vaccinant et en indiquant aux producteurs et aux éleveurs les mesures à prendre pour éviter la propagation des maladies;
- mettre en œuvre les conditions optimales d'élevage en fixant des objectifs de production;
- prélever et préparer de la semence, des ovules ou des embryons et effectuer des inséminations artificielles;
- assurer le suivi de fécondité des femelles porteuses et les aider à mettre bas en cas de difficulté;
- examiner les animaux destinés à la consommation avant, pendant et après l'abattage et contrôler la viande et les préparations carnées jusqu'au lieu de vente;

Prévention et recherche

- participer à la lutte contre les épizooties, identifier les agents infectieux, délimiter les zones à risque, appliquer les dispositions décidées par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ou les services cantonaux;
- chercher et développer des médicaments, des produits alimentaires pour animaux, des techniques d'insémination et des procédés d'amélioration de la race.

Environnement de travail

Les vétérinaires pour animaux de compagnie consultent en cabinet ou à domicile, avec l'aide d'assistants en médecine vétérinaire. Dans certains cas, ils collaborent également avec des éducateurs canins. Les vétérinaires pour animaux d'élevage travaillent eux dans les milieux ruraux: ils se rendent dans les fermes et interviennent de jour comme de nuit. Dans les cliniques, les centres d'insémination artificielle ou les instituts de recherche, les vétérinaires exercent un travail d'équipe.

Formation

Cette formation s'acquiert par des études universitaires.

Lieux

- Berne;
- Zurich.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/hautesecoles.

Remarque: l'enseignement est dispensé en allemand. Les examens peuvent être passés en français ou en allemand.

Durée

- bachelor: 3 ans à plein temps;
- master: 2,5 ans à plein temps.

Conditions d'admission

- maturité gymnasiale ou titre jugé équivalent;
- bonnes connaissances de l'allemand;
- test d'aptitudes.

Remarque: les inscriptions sont obligatoires et doivent parvenir jusqu'au 15 février auprès de swissuniversities (www.swissuniversities.ch). Le test d'aptitude a lieu en juillet.

Titre obtenu

- Bachelor et/ou Master en médecine vétérinaire;
- diplôme fédéral de vétérinaire.

Remarque: le diplôme fédéral de vétérinaire permet l'exercice de la médecine vétérinaire en Suisse et au Liechtenstein.

Contenu (à titre indicatif)

- fondements des sciences naturelles et de médecine vétérinaire; anatomie, physiologie, biochimie, biologie, éthologie, physique; introduction à la protection et à la détention des animaux;
- connaissances de base de la médecine vétérinaire: chirurgie, anesthésiologie, pathologie et oncologie, radiologie, toxicologie, biochimie, éthologie, immunologie, diagnostic laboratoire, pharmacologie, zootechnie, etc.;
- approfondissement: animaux de compagnie, chevaux, animaux de rente, pathobiologie, recherche bio-médicale, santé publique vétérinaire;
- approfondissement des techniques et des connaissances permettant d'accomplir l'acte vétérinaire;
- année de stage au sein de différents instituts et cliniques.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/etudes.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité à supporter la vue du sang
- Capacité à réagir dans l'urgence
- Désir de soigner les autres
- Hygiène et propreté
- Sens de l'observation
- Disponibilité
- Disposition à de fréquents déplacements
- Capacité à supporter les mauvaises odeurs

Perspectives professionnelles

La majorité des vétérinaires exercent une activité de spécialistes en cabinet. Les autres sont salariés dans l'industrie, les organismes de recherche, les hôpitaux pour animaux de Berne ou Zurich, l'hygiène alimentaire, les laboratoires, les centres de production ou d'insémination artificielle, les abattoirs, les services vétérinaires de l'administration (cantons, Confédération, armée, etc.), les zoos, etc.

Ils se spécialisent dans l'un des nombreux domaines possibles en fonction de leurs compétences, leurs envies et des opportunités.

Après le diplôme fédéral, plusieurs années de pratique sont encore nécessaires pour maîtriser les gestes et les techniques d'intervention. Les vétérinaires porteurs de ce diplôme peuvent exercer la médecine vétérinaire de manière indépendante en Suisse moyennant une autorisation cantonale.

Perfectionnement

Les vétérinaires peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- assistantat de 2 à 5 ans chez un praticien ou une praticienne ou dans une université;
- formation continue, conférences proposées par les associations de vétérinaires suisse et étrangères;
- spécialisation SVS de 3 à 5 ans dans divers domaines: petits animaux, ruminants, chevaux, porcs, volaille, diagnostic de laboratoire, pathologie, médecines alternatives et complémentaires, médecine comportementale, etc.;
- diplôme fédéral de physiothérapeute pour animaux;
- doctorat;
- etc.

Pour plus de détails,

consulter www.orientation.ch/perfectionnement et www.orientation.ch/postgrades.

Professions voisines

- Biochimiste UNI/Biochimiste UNI
- Biologiste UNI/Biologiste UNI
- Entomologiste UNI/Entomologiste UNI
- Ingénieur en sciences du vivant EPF/Ingénieure en sciences du vivant EPF
- Médecin spécialiste en médecine interne générale/Médecin spécialiste en médecine interne générale
- Médecin-dentiste UNI/Médecin-dentiste UNI
- Ornithologue UNI/Ornithologue UNI
- Zoologiste UNI/Zoologiste UNI

Adresses

Office fédéral de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires (OSAV)
Schwarzenburgstrasse 155
3003 Berne
Tél.: 058 463 30 33
<http://www.osav.admin.ch>

Société des vétérinaires suisses (SVS)
Brückfeldstrasse 18
3012 Berne
Tél.: 031 307 35 35
<https://www.profession-veterinaire.ch>
<https://www.gsstsvs.ch>

Université de Berne
Décanat de la Faculté Vetsuisse
Länggassstrasse 120
3012 Berne
Tél.: 031 684 25 11
<https://www.vetsuisse.unibe.ch>

Université de Zurich
Décanat de la Faculté Vetsuisse
Winterthurerstrasse 204
8057 Zurich 57
Tél.: 044 635 81 21
<https://www.vet.uzh.ch>